



Montant de l'indemnisation des indemnités journalières en at

Par **pousseler**, le **18/03/2009** à **11:53**

monsieur

j ai eu un accident du travail reconnu comme tel par la secu et j aimerais savoir si c est normal que les 28 premiers jours m on ete paye 27,13euro et les jours suivant 35,57euro est ce normal ?

je vous remerci de votre reponse

Par **Visiteur**, le **18/03/2009** à **12:15**

bonjour,

oui tout à fait normal...

en accident de travail, les 28 premiers jours sont indemnisés à 60 % du salaire journalier de référence et ensuite à 80 %....

(votre salaire brut doit être à peu près de 1.356 euros)